

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République Centrafricaine

Unité – Dignité – Travail



Programme Economique Régional

Volet Congo

Mai 2011

INTRODUCTION

Liens du PER/CEMAC avec les priorités de développement du gouvernement congolais

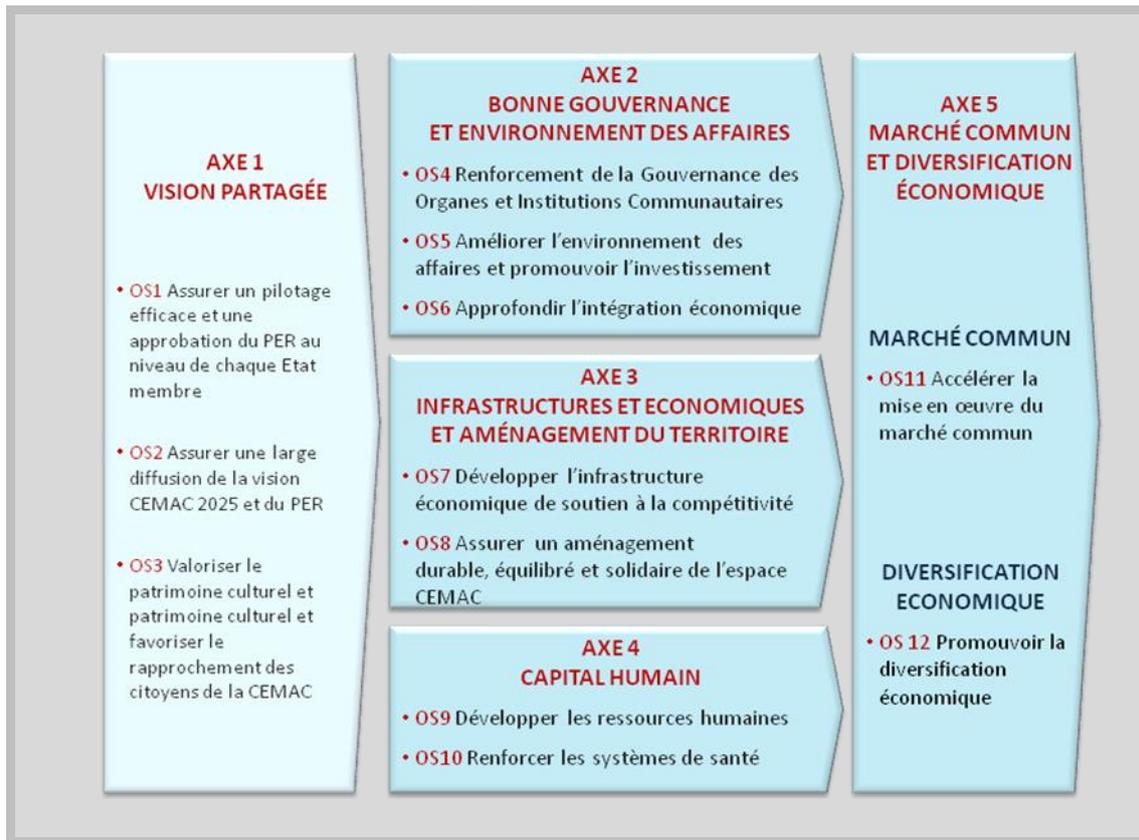
Les perspectives à court terme de l'économie congolaise sont favorables : de solides politiques, l'amélioration des conditions extérieures et un allègement de la dette obtenu au point d'achèvement de l'initiative PPTE appuient la stabilité macroéconomique du pays. Le rééquilibrage des finances publiques et les progrès des réformes structurelles clés, ont permis de renforcer la mise en œuvre des politiques et la résistance aux chocs. Ces efforts sans relâche, complétés par des investissements dans l'infrastructure de base, augurent un décollage de la croissance non pétrolière et un recul durable de la pauvreté.

Toutefois, l'embellie économique constatée au Congo est liée à l'augmentation des ressources pétrolières, à la mise en œuvre des politiques de réformes et à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE). Afin de diversifier son économie, les autorités congolaises se sont engagées dans la construction et l'amélioration des infrastructures de base en vue de stimuler d'autres secteurs d'activités économiques, de promouvoir la croissance et de lutter contre la pauvreté. Cette volonté du gouvernement, affirmée déjà dans le DSRP du Congo, répond à une double exigence : favoriser la croissance génératrice d'emplois et de revenus pour le plus grand nombre de personnes d'une part, et mettre en œuvre progressivement l'initiative 20/20 pour augmenter de façon substantielle les ressources dans les secteurs sociaux et soutenir les programmes de réduction de la pauvreté d'autre part.

La stratégie de croissance adoptée par le Congo s'articule autour de trois axes prioritaires, à savoir : (i) la consolidation de la paix de la sécurité et la gouvernance ; (ii) la promotion d'une croissance forte, durable et équitable ; (iii) la promotion du développement humain durable.

Le PER de la CEMAC, par son orientation en faveur de la diversification des économies de la Sous-région, vient consolider les priorités définies par les autorités du Congo. Il constitue une passerelle qui permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national.

Master plan du PER CEMAC



Le PER CEMAC contribuera de façon multiforme au renforcement de la compétitivité de l'économie congolaise et à la consolidation de la dynamique en cours d'investissements structurants. Le développement des infrastructures constituera un axe majeur, avec à court terme le financement de trois tronçons routiers, de deux projets d'interconnexion électrique et d'aménagement hydroélectrique, de la fibre optique, la mise en place d'AIR CEMAC. A partir de 2013, la mise en place d'un cadre réglementaire PPP et du Fonds Emergence CEMAC accélérera cette dynamique par le financement d'infrastructures électriques, de transport, voire d'une Zone Economique Spéciale régionale. Par ailleurs, dans le cadre de la politique agricole commune, le PER contribuera à la revitalisation en cours de l'agriculture congolaise, notamment à travers la mise en place au Congo de la Plateforme Régionale Qualité Innovation des cultures vivrières. Au-delà, les filières majeures de l'économie congolaise bénéficieront de la politique régionale et nationale de qualité et de mise à niveau, pour une meilleure maîtrise au niveau national des chaînes de valeur et des normes de qualité exigées pour l'accès aux marchés d'exportation. Enfin le Congo bénéficiera d'un renforcement de ses capacités institutionnelles et humaines, à travers le renforcement du dispositif statistique national, l'appui à la réforme LMD des universités, le soutien à la formation professionnelle, la mise en place Centre d'Excellence, et le renforcement des capacités de l'administration en matière de politiques commerciales, de politiques de concurrence et de négociations commerciales internationales. La Cellule Nationale du PER du Congo aura à ce titre

un rôle majeur à jouer pour veiller à la bonne mise en place de ce programme, en particulier sur les projets présentés dans le tableau suivant.

Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 89 projets

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir la diversification économique.

La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-Volet Congo

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etat membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

Introduction
Table des matières
Sigles et abréviations
Sources et méthodes
Indicateurs de Base

Première partie : CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU CONGO

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique
1.1.2. Climat, sols et végétation
1.1.3. Population
1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique
Evolution du niveau des prix
Finances publiques
Dette
Commerce extérieur
Principales contraintes au développement

1.2.2. Situation sociale

1.2.3. Perspectives pour l'année 2012

Deuxième partie : STRATEGIE DU PER CEMAC POUR LE CONGO

2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement du Cameroun

2.2. Piliers, résultats et Axes stratégiques du PER CEMAC

2.2.1. Projets intégrateurs du Cameroun pour le quinquennat 2011-2015

2.2.2. Projets intégrateurs du Cameroun pour les années d'après

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dette publique
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE ET PERSPECTIVES DU CONGO

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

La République du Congo occupe une superficie de près de 342 000 km² (France : plus de 549 000 km²) au centre du continent africain. Etirée sur 1.200 km de part et d'autre de l'Equateur, sur la rive droite du Congo et de son affluent l'Oubangui, elle dispose d'une ouverture de 170 km sur l'océan Atlantique. Elle est bordée par le Gabon et le Cameroun au nord-ouest, la République Centrafricaine au nord-est, la République Démocratique du Congo (RDC) à l'est, avec qui elle partage sa frontière la plus longue (2410 km), et l'enclave angolaise de Cabinda au sud-ouest. Les deux tiers du pays sont recouverts par la forêt équatoriale, partiellement inondée au nord-est, et un tiers par la savane au sud (à l'exception des massifs forestiers).

Au nord-est, le relief est caractérisé par les plateaux Batéké sablonneux et la cuvette congolaise, comblée par les alluvions fluviales et partiellement inondée. Au sud-est s'étendent les plaines du Niari et du Kouilou, coupées par les massifs montagneux du Chaillu et du Mayombe (point culminant à 1.000 m).

1.1.2. Climat, sols et végétation

Le climat est équatorial avec deux saisons inversées de part et d'autre de l'Equateur. Dans le sud (Brazzaville), la saison d'octobre à mai est chaude et pluvieuse (été austral). De juin à septembre, le temps est frais et sec, peu ensoleillé (hiver austral). A Pointe-Noire, l'influence océanique est sensible. Les températures varient de 18° à 22° pendant la saison sèche et de 28° à 32° en saison des pluies. Le degré hygrométrique moyen par saison est compris entre 60 % en saison sèche et 96 % en saison humide. A Brazzaville, la pluviométrie peut atteindre 1370 mm en novembre et 1200 mm à Pointe-Noire.

Le pays comprend plusieurs zones géographiques constituées principalement de forêts et de savanes. Les zones forestières couvrent environ 60% du territoire national, soit 10% des forêts humides africaines avec environ 20 millions d'hectares. Elles sont réparties en trois massifs principaux : les massifs du Mayombe (2 millions d'hectares), du Chaillu dans le sud-ouest (3 millions d'hectares) et celui du Nord-Congo (15 millions d'hectares) qui abrite pour une grand part d'immenses forêts denses parfois inondées et vierges. Les zones des savanes couvrent près de 40% de la superficie du Congo avec environ 12 millions d'hectares entrecoupés ici et là de galeries forestières dans les bas-fonds et le long des cours d'eau.

1.1.3. Population

Les principaux groupes ethniques sont les Kongos (ou Bakongos), les Tékés (ou Batékés), les Mbochis et les Pygmées.

Les deux guerres civiles qu'a connues le pays en 1997 et 1998/1999 ont entraîné un important transfert de plusieurs dizaines de milliers de personnes de Brazzaville vers Pointe Noire et les villes de l'intérieur (Nkayi et surtout Dolisie) ont perdu beaucoup de leurs habitants.

1.1.4. Organisation politique et administrative

Brazzaville est la capitale du Congo. La ville s'étend sur une dizaine de km le long de la rive nord du fleuve Congo, face à Kinshasa avec laquelle elle entretient un important commerce fluvial. Brazzaville compte 900 000 habitants. Disposant d'un aéroport international (Maya-Maya, à 4 km du centre-ville), elle est reliée à la côte (Pointe-Noire), la seconde ville du pays, par une ligne ferroviaire. Pointe-Noire abrite aujourd'hui quelque 500 000 habitants dont une importante part a fui Brazzaville durant les guerres civiles. La capitale de la région du Kouilou, qui doit son nom aux roches volcaniques qui l'environnent, est aussi le premier port maritime du pays, à vocation pétrolière surtout. Située à 150 km du fleuve Congo et à 394 km à l'ouest de Brazzaville, elle est desservie par un aéroport international.

Le territoire national est subdivisé en communes, départements, districts, arrondissements, cantons, villages et quartiers. La République du Congo compte ainsi 11 départements, dont Brazzaville la capitale politique qui à la particularité d'être une région autonome.

A l'exception de Brazzaville qui est dirigée par un maire central, les départements sont placés sous la responsabilité des préfets, secondés par des sous-préfets. Chacune des quatre principales villes du pays est subdivisée en arrondissements dirigés par des maires d'arrondissements (ou Adjoints au maire).

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

En effet, malgré la crise internationale, l'activité économique au Congo a maintenu son dynamisme entamé depuis 2008. Après avoir enregistré un taux de croissance réelle de 6,4% et 7,5 % en 2008 et 2009 respectivement, l'activité économique progresserait de 10,2 % en 2010, sous l'effet aussi bien du secteur pétrolier que du secteur non pétrolier. Les taux de croissance réelle de ces deux secteurs pour l'année 2010 seraient de 17,2 % et 7,1 % respectivement et, contribueraient à la croissance à hauteur de 5,3% et 4,9% respectivement.

La croissance économique se renforcerait fortement grâce à l'amélioration des performances pétrolières dont la production atteindrait 118,1 millions de barils en 2010 contre 100,6 millions de barils une année plus tôt, en progression de 17,3 %. Cette embellie proviendrait essentiellement de la montée en puissance des champs en eaux profondes de Moho Bilondo et Azurite, conjuguée à l'amélioration du rendement de certains anciens champs comme Mboundi. S'agissant du secteur hors pétrole,

l'apport de 4,9 points en 2010 contre 2,9 points en 2009 résulterait de l'intensification des efforts de diversification entrepris par le Gouvernement. Ce secteur serait notamment impulsé par le dynamisme de la branche des « Bâtiments et Travaux Publics » dont la contribution serait de 0,3 point, en rapport avec la poursuite des grands travaux de Municipalisation accélérée ». Les branches de l'agriculture, l'élevage et de la pêche fourniraient 0,2 point à la croissance, en liaison avec la bonne tenue de la production vivrière, à travers la poursuite des actions du Programme National de Sécurité Alimentaire et du Fonds de Soutien de l'Agriculture. La branche « sylviculture et exploitation forestière » connaîtrait une reprise timide après avoir été sévèrement touchée par la crise financière internationale de 2008. Par ailleurs, l'important concours de la branche « électricité, gaz et eau » découlerait de l'entrée en production de la centrale hydroélectrique d'Imboulou et de la centrale à gaz de Djéno à Pointe Noire. La consolidation des activités des industries manufacturières apporterait 1 point à la croissance, en raison du renforcement des performances des unités industrielles (PLASCO, BRASCO), et du développement des activités des nouvelles unités de production. Dans le secteur tertiaire, les activités des transports et télécommunications soutiendraient la croissance à hauteur de 0,4 point, en rapport avec la relance du trafic ferroviaire occasionnée par l'acquisition de nouvelles locomotives, la poursuite de la réhabilitation des infrastructures routières, de l'aménagement de l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville et le Port Autonome de Pointe Noire. Enfin, les activités commerciales, restauration et hébergement contribueraient également à hauteur de 0,4 point à la croissance, en rapport avec le développement du secteur pétrolier, des BTP, des transports et des télécommunications.

Evolution du niveau général des prix

Sur le front des prix, les tensions inflationnistes enregistrées au début de l'année 2009 ont sensiblement baissé au cours de l'année 2010. Dans ce contexte, le taux d'inflation devrait se rapprocher de la norme communautaire de 3 % en 2010 pour se situer à 3,3 % en moyenne annuelle selon les dernières estimations des services du CNSEE. Cette estimation s'appuie sur les hypothèses suivantes : (i) une forte diminution de l'inflation importée à travers le reflux des prix des produits alimentaires mondiaux ; (ii) une amélioration sensible de la fourniture en énergie avec la mise en exploitation de la Centrale à gaz de Djéno et du barrage hydroélectrique d'Imboulou ; et (iii) un meilleur approvisionnement des grands centres urbains par les voies ferroviaires et terrestres.

Finances publiques

Les objectifs de la politique budgétaire pour l'année 2010 visent à (i) renforcer le dispositif de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières, (ii) améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques ainsi que la gestion, (iii) diversifier l'économie à travers un programme de redéploiement industriel et enfin, (iv) poursuivre les grands travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de base.

Dans ce cadre, les recettes budgétaires totales sont projetées à 2 720,3 en 2010 contre 1 323,9 milliards en 2009, en progression de 105,5%. En effet, les recettes pétrolières se situeraient à 2 274,9 milliards contre 934,4 milliards en 2009 en liaison avec la hausse des cours du pétrole brut conjuguée à l'augmentation de la production pétrolière. Le renforcement des recettes non pétrolières proviendrait essentiellement de l'augmentation des impôts et taxes occasionnés par la vulgarisation de la loi de finances 2010 en vue de susciter l'adhésion des contribuables à cette loi et permettre ainsi l'amélioration des performances des services fiscaux. En conséquence, les recettes sur impôts et taxes s'élèveraient à 407,9 milliards en 2010 contre 361,7 milliards une année plus tôt. En ce qui concerne les services des douanes, la mise en exploitation du scanner en vue de l'accélération et de l'optimisation des procédures de dédouanement, la sécurisation des recettes par la poursuite de l'extension du logiciel SYDONIA, notamment dans la Likouala, l'intégration du guichet unique et de SYDONIA, la suppression de toutes les exonérations exceptionnelles et l'informatisation du processus d'octroi et de gestion des exonérations devraient permettre d'accroître leur rendement. Ainsi, les recettes douanières sont attendues pour 2010 à hauteur de 72 milliards contre 66,5 milliards en 2009.

Pour leur part, les dépenses budgétaires hors dette s'accroîtraient de 12,9% à 1 277,3 milliards contre 1 131,3 milliards en 2009. L'allocation des ressources se ferait en faveur des dépenses en capital en dépit d'une diminution des dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes s'établiraient à 603 milliards en 2010 contre 645,4 milliards une année auparavant, en retrait de 6,6%, tandis que les dépenses d'investissement se situeraient à 674,3 milliards contre 484,9 milliards en 2009, en progression de 39 % traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité économique par une politique de relance par l'investissement en dotant le pays en infrastructures de base. La baisse des dépenses courantes proviendrait essentiellement de l'évolution enregistrée sur les dépenses liées aux paiements des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des subventions et transferts de 75,4% et 4,7% respectivement. Cette réduction des dépenses courantes serait atténuée par l'augmentation des dépenses liées aux des traitements et salaires (188 milliards contre 174,9 milliards en 2009) et des biens et services (175 milliards contre 164,1 milliards en 2009).

Le solde budgétaire primaire excédentaire de 6,9% du PIB en 2009 se renforcerait fortement à 29,9% en 2010. Il en serait de même de l'excédent du solde de base à 29,6% du PIB en 2010 contre 5,1% une année plus tôt.

En définitive, la gestion des finances publiques se traduirait par un excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 1 443 milliards en 2010 (26% du PIB), contre 192,5 milliards (4,7% du PIB) une année auparavant.

En prenant en compte l'amortissement de la dette extérieure pour 1 240,8 milliards, la réduction de 101,7 milliards d'arriérés essentiellement sur la dette intérieure, la consolidation de la position vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 1 547,7 milliards et le désengagement à l'égard du secteur non bancaire de 8,3 milliards, le

besoin de financement de l'Etat se situerait à 1 455,6 milliards. Il serait couvert par la mobilisation de ressources extérieures, dont 30,5 milliards au titre de l'allègement de la dette extérieure, 1 313,1 milliards de dons projets et 112,0 milliards de prêts projets.

Les autorités entendent poursuivre en 2011 les réformes visant à améliorer le recouvrement des recettes pétrolières, à élargir la base de l'assiette fiscale. La hausse prévue de la production pétrolière entraînera une augmentation importante des recettes budgétaires de l'État

Dette

Le service de la dette s'est considérablement réduit. Le ratio sur les exportations de biens et services est passé de 19 % en moyenne annuelle au cours de la période 2000-07 à 8.1 % en 2008 puis à 4.1 % en 2009 après l'annulation de plus de 2.5 milliards USD du stock d'arriérés par les bailleurs des Clubs de Paris et de Londres. L'Italie a annoncé pour sa part l'annulation de sa dette vis-à-vis du Congo d'un montant de 36 milliards XAF en conformité avec le procès verbal relatif à la consolidation de la dette du Congo signé le 8 décembre 2008 par le collectif des membres du Club de Paris. En février 2010, le conseil d'administration du FMI a informé le gouvernement de Brazzaville que le Congo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et pourra bénéficier, en conséquence, d'importants allègements de sa dette vis-à-vis des créanciers extérieurs après le passage auprès des clubs de Paris et Londres en mars 2010. Le Congo pourrait alors voir sa dette extérieure réduite de 90 %.

Ainsi, d'un niveau de 192.3 % du PIB en 2002, la dette extérieure est tombée en 2008 à 57 %, pour augmenter de nouveau à 67.5 % en 2009. La dette vis-à-vis du Club de Paris représentait en 2009 59 % du montant global de l'encours, la part des créanciers du Club de Londres était de 9.5 %, celle des créanciers multilatéraux de 7.7 %, celle des bilatéraux de 11.1 %, 12.7 % concernant divers autres créanciers.

De 18.7 % du PIB en moyenne annuelle au cours de la période 2000-07, la dette intérieure est revenue à 9.7 % en 2008 pour se fixer à 10.1 % en 2009. Une évolution qui résulte en grande partie du règlement de la dette sociale des salaires des employés des administrations publiques et des entreprises liquidées et privatisées et, dans une certaine mesure, de la dette vis-à-vis des fournisseurs de l'État.

La capacité d'absorption du budget s'améliore avec la modernisation des procédures. Pour les investissements publics, tout projet à inscrire dans le budget doit, à partir de 2010, faire l'objet d'une étude de faisabilité. De plus, les entreprises chargées de réaliser ces projets sont appelées à se conformer au nouveau code des marchés publics, notamment celles exerçant dans les secteurs de la construction et des infrastructures. Avec ce code, les autorités ont mis fin aux actions tendant à l'attribution des marchés de gré à gré.

Enfin, des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme sont mis en œuvre par les différents départements ministériels. En 2009, les autorités ont affecté 62 % du

montant global des dépenses d'investissements aux secteurs prioritaires retenus dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

Commerce extérieur

S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte extérieur courant, transferts publics exclus, de 604,6 milliards en 2009 (14,9 % du PIB) s'améliorerait fortement pour devenir excédentaire de 61,2 milliards en 2010 (1,1% du PIB), en rapport principalement avec les performances de la balance commerciale malgré la détérioration des balances des services et des revenus.

En effet, l'excédent commercial enregistrerait une hausse considérable pour s'établir à 2 818,9 milliards en 2010 contre 1 548,2 milliards un an plus tôt, grâce à l'amélioration des termes de l'échange de 17,4% d'une part et de l'effet de la forte progression des exportations, principalement les exportations pétrolières qui atteindraient 4 540,2 milliards contre 2 592,2 milliards en 2009, d'autre part. Le déficit des services s'aggraverait à 1 631,7 milliards contre 1 328,5 milliards en 2009. Ceci résulterait de l'explosion attendue des autres services aux entreprises notamment minières, de fret et assurances.

Le déficit des revenus suivrait la même tendance en s'élevant à 1 097,7 milliards contre 796 milliards, du fait de l'augmentation des revenus sur investissements directs. De son côté, le déficit des transferts courants demeurerait quasiment stationnaire à 21 milliards.

L'excédent du compte de capital et des opérations financières augmenterait considérablement à 1 453,9 milliards contre 427,1 milliards un an plus tôt. Cette progression proviendrait essentiellement de la nette reprise attendue des investissements directs dans le secteur pétrolier et de l'augmentation projetée des dons en capital.

Le solde global de la balance des paiements déficitaire de 185,2 milliards en 2009 deviendrait excédentaire de 1 522,5 milliards l'année précédente. En tenant compte du rééchelonnement de la dette déjà obtenu de 30,5 milliards, cet excédent servirait essentiellement à la reconstitution des réserves officielles à hauteur de 1 541,2 milliards et aux paiements des arriérés de la dette extérieure de 11,7 milliards.

Concernant la dette publique, les évolutions des comptes extérieurs et budgétaires projetées plus haut se traduiraient par une amélioration des indicateurs, notamment le ratio du stock de la dette par rapport au PIB qui reviendrait de 55,3% en 2009 à 19,9% en 2010. En revanche, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires progresserait à 46,1% en 2010 contre 13,1% en 2009 et le ratio du service de la dette par rapport aux exportations des biens et services à 26,5% en 2010 contre 5,7% en 2009.

1.2.2. Situation sociale

Les défis sociaux auxquels le pays doit faire face sont nombreux, notamment la réduction de l'insécurité alimentaire, le chômage, l'accès de la population aux services de santé et la réparation des séquelles des conflits armés des années 90.

Les avancées vers les OMD sont minimes pour la plupart des indicateurs, dont deux seulement, l'éducation pour tous et la promotion de l'égalité des sexes, sont en mesure d'être atteints. En raison de la forte augmentation des prix à la consommation, le taux de pauvreté estimé en 2005 à 50.1 % ne devrait pas s'améliorer, en dépit de l'accroissement des dépenses d'investissement consacrées à la réduction de la pauvreté en 2009 qui représentent désormais 62 % du montant global des dépenses d'investissements publics.

Le taux de chômage au Congo était estimé à 19 % en 2005. De nombreux experts pensent qu'il devrait dépasser le cap des 25 %. Les résultats d'une enquête sur l'emploi réalisée en 2009 seront connus courant 2010. Aucune politique sur le marché du travail n'a encore été envisagée par les autorités.

Les principaux investissements réalisés dans la santé concernent la réhabilitation, la construction et la fourniture des équipements des dispensaires et des hôpitaux. En matière d'éducation, les investissements se sont concentrés sur la construction de bâtiments scolaires et la réalisation d'une grande bibliothèque universitaire. En 2009, les dépenses consacrées à ces deux secteurs représentent respectivement 1,5 % et 2,5 % du PIB. Par ailleurs, en pourcentage des dépenses publiques, 4.6 % vont à la santé et 7.8 % à l'éducation, des niveaux très faibles au plan international. A titre de comparaison, 25 % des dépenses publiques en Tunisie sont allouées à l'éducation.

Le taux d'inscription dans le primaire est proche de 100 %. Il est de 82 % en premier cycle du secondaire et de 43 % en deuxième cycle. Le pays reste confronté à un déficit d'enseignants dans les cycles primaire et secondaire du secteur public, ce qui oblige l'administration à poursuivre sa politique de recours à des enseignants bénévoles ne disposant d'aucune formation pédagogique, notamment en milieu rural.

Selon l'enquête réalisée en 2009, le taux de séroprévalence est estimé à 3.2 % au Congo. Cette enquête montre que les femmes sont les plus exposées à la pandémie (4.1 % contre 2.1 % pour les hommes). Depuis 2008, les médicaments antirétroviraux (ARV) sont administrés gratuitement. En 2009, plus de 8 millions de préservatifs ont été distribués dans les milieux professionnels et scolaires. Cette distribution a été ponctuée par des campagnes de sensibilisation.

1.2.3. Perspectives à moyen termes

Selon les informations disponibles, les perspectives économiques du Congo pour l'année 2011 demeureront encore très favorables. Bien qu'en léger retrait par rapport aux estimations de 2010, le rythme de l'activité économique maintiendrait un taux de

croissance de 9,1% en 2011 en dépit du ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier. Quant au taux d'inflation, il s'établirait autour de 3% en moyenne annuelle. Au niveau des finances publiques, le Gouvernement entend maintenir un rythme soutenu des dépenses publiques orientées vers les secteurs sociaux et productifs (ressources humaines, production et infrastructures). Dans ce contexte, les dépenses totales croîtraient de 28,6% en rapport essentiellement avec la hausse des dépenses en capital de 50,2%. Les recettes totales, quant à elles, augmenteraient de 5,7% tirées essentiellement par les recettes hors pétrole qui progresseraient de 27,6%. En définitive, le solde budgétaire, base engagements, hors dons, seraient de 20,3% du PIB en 2011 contre 26% du PIB en 2010. Quant aux échanges extérieurs, le solde du compte des transactions courantes, hors dons, se dégraderait davantage pour se situer à -0,1% du PIB en 2011 contre +1,1% en 2010.

Enfin, conséquence des perspectives macroéconomiques décrites précédemment, la situation monétaire du Congo se caractériserait au cours de l'année 2011 par une augmentation des avoirs extérieurs nets, une progression des crédits à l'économie et une chute des créances nettes sur l'Etat et en définitive un accroissement de la masse monétaire. Par conséquent, le taux de couverture extérieure de la monnaie se situerait autour de 98,7% à fin décembre 2011 contre 98% en 2010.

DEUXIEME PARTIE

STRATEGIES DU PER CEMAC POUR LE CONGO

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU CONGO

En vue de lutter plus efficacement contre la pauvreté dont l'incidence a été exacerbée par les conflits, le Gouvernement a adopté en mars 2008 un DSRP complet pour la période 2008-2010. S'Inscrivant dans la dynamique post conflit du pays le DSRP a mis l'accent sur la paix, la stabilité, la promotion de la bonne gouvernance et la recherche de sources de croissance économique durable. Les défis et contraintes de l'économie congolaise auxquels le DSRP s'attaque concernent les points ci-après :

- Instabilité politique et sociale récurrente au cours des années 90, des faiblesses en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption, et d'appropriation interne des réformes indispensables ;
- Forte dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier avec comme corollaire une atrophie du non pétrolier (secteur privé) qui a souffert des politiques d'étatisation poussée de l'économie héritées de l'option socialo-étatiste ;
- Destruction de plus de 80% de l'appareil productif et des infrastructures socioéconomiques (eau, assainissement, transport et électricité) suite aux conflits et au faible accès de la majorité de la population aux services sociaux de base avec un IDH de 0,499 en 2007 correspondant au 139^e rang mondial ;
- Migration interne importante à l'origine d'une urbanisation trop rapide exerçant une pression forte sur les infrastructures sanitaires tout en posant de sérieux problèmes d'hygiène, de santé et d'environnement.

En réponse à ces défis, cinq Axes stratégiques ont été retenus dans le DSRP, à savoir, la diversification de l'économie permettrait au Congo de développer le secteur hors pétrole, qui peine à prendre son ampleur dans la croissance dont la grosse part provient du secteur pétrolier qui constitue plus de 70% des recettes de l'Etat pour 92% des exportations. Il s'agit :

- de l'amélioration de la compétitivité ;
- du soutien au dialogue entre le public-privé ;
- de la promotion des investissements privés ; et
- du renforcement du dispositif institutionnel d'appui aux entreprises.

Dans le domaine de développement rural, le gouvernement entend appuyer la relance de la production agricole en désenclavant les régions reculées du pays par la création de routes, de ponts qui en facilitent l'accès. Le projet de développement rural couvrira les zones de la Likouala, la Sangha et le Pool. L'activité agricole est bien sûr prioritaire avec l'acquisition de moyens logistiques. Il est aussi prévu la réhabilitation des pistes rurales avec le démarrage des études pour la construction des dalots et la formation des bénéficiaires.

Dans la réalisation des objectifs et des ambitions renforcement des investissements privés au Congo, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur les secteurs et domaines :

- de l'énergie et de l'hydraulique ;
- des routes, du chemin de fer et des infrastructures aéroportuaires ;
- des ports fluviaux et maritimes ;
- des télécommunications et des communications ;
- de la santé ;
- de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- de l'insertion et de la formation professionnelle ;
- de l'insertion des jeunes et de la réinsertion professionnelle ;
- de la promotion de la femme au développement ;
- des réformes structurelles et économiques.

2.2. PILERS, RESULTATS ET AXES STRATEGIQUES DU PER CEMAC

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des

institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et

de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional,

puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du

Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5),

permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme *Entreprendre en zone CEMAC* vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « *Entreprendre en zone CEMAC* » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place :

La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans le cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui) ;
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats

publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;

- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL :

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux les études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiées dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etats membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à

l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières, la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de

l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation ;

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs du Congo pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d'ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires ». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d'une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d'infrastructures : (i) *Les facteurs de base* représentent les éléments de mise en place d'un cadre global intégré et harmonisé, notamment l'intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d'harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l'intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d'une institution d'intégration. (ii) *Les facteurs avancés* regroupent l'ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu'il s'agisse d'un cadre réglementaire sophistiqué (cadre réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la

gestion des industries extractives), d'une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d'insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) **Les grands projets d'infrastructures** (réseaux de transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

xes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC du Congo Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité : <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC • Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Emergence CEMAC Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	Projets 27 /28 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques Projets 27:Interconnexions à 400 kv <ul style="list-style-type: none"> • Composante : Pointe noire – Chutes de l'Impératrice sur fleuve Ngounié – Libreville – Guinée Equatoriale – Mvemlé – Douala – Calabar ; Le coût estimatif de réalisation est de 700.000 \$ le kilomètre. • Composante : Brazzaville – Ouessou – Souanké – Sangmélina – Yaoundé – Douala

Projet 28: Interconnexions à 220 kv

Composante : Bangui – Dimoli – Yaoundé et Bangui – Ouessou

Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques

Congo

- Construction de la centrale de Chollet (600 MW) en partenariat avec le Cameroun ;
- Construction de la centrale hydroélectrique de Sounda (1000 MW) ;
- Construction de la centrale hydroélectrique de Kouembali (180 MW) ;
- Construction de la centrale à gaz de Pointe-Noire (900 MW) ;
- Etudes des sites aménageables le long du fleuve Congo (14000 MW).

Projet 30 : Electrification transfrontalière de moyenne tension :

Gabon – Congo

- Bakoumba – Lekoko – Mbinda ;
- Divenié – Malinga.

Projets 31-39 : Aménagement de Tronçons routiers régionaux

- Sur le corridor LIBREVILLE-BRAZZAVILLE :
 - Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo)
- Sur le corridor POINTE NOIRE-BRAZZAVILLE-BANGUI-NDJAMENA :
 - Ouessou/Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola/Mbaiki (RCA); Projet modifié et pris en charge par les fonds BAD.
 - Bossembele/Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaikoro (Tchad).
- Sur le corridor YAOUNDE-BRAZZAVILLE :
 - Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouessou (Congo).

Projet 42 : Projets routiers en quête de financements tant pour les études que pour les travaux

Sur le corridor Douala-Yaoundé-Brazzaville

Bitumage de la route Sangmélina-Ouessou

- **Lot 3 : Mintom-Lele**
 - Financement de la réalisation des ouvrages d'art par la BAD déjà acquis
 - Recherche financement en cours pour les travaux de bitumage.
- **Lot 4 : Lele-Frontière Congo**
 - Recherche financement en cours

Bitumage de la route Bertoua-Yokadouma –Ouessou

Projet 45 : Facilitations des transports et transits

La construction de douze postes frontières équipés de pèses essieux et d'équipement informatique :

Corridor Libreville-Brazzaville : 1 poste frontière ;

Corridor Pointe Noire-Brazzaville-Bangui-Ndjamena : 2 postes frontière ;

Corridor Yaoundé-Brazzaville : 1 poste frontière.

Projet 50 : Projet Central Africa Backbone (Phase 2)

Projet 54 : La Plateforme Régionale Qualité-Innovation « Développement des cultures vivrières et sécurité alimentaire » (Congo)

Axe 4. Capital Humain

Projet 63 : Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités

Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat)

Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)

Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques.

	Projet 69 : Lutte contre les Grandes Endémies-Congo.
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en Place du passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange

2.2.1.2. Les projets intégrateurs du Congo pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
6. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.